**COURS À DISTANCE – CLASSE DE 2des (A B & C)**

**2de - GÉOGRAPHIE - (17) & (18) L’aménagement des territoires en France.**

**QUESTIONNAIRE / Correction**

*Répondez sur le questionnaire ou dans votre cahier / classeur*

***Fiche (17) un aménagement local***

1. **Quelle logique d’organisation de l’espace mondial met les territoires en concurrence entre eux ?**

… C’est la mondialisation (Interdépendance et interconnexion des économies à l’échelle mondiale) qui met les territoires en concurrence entre eux. ……

1. **Quels sont les objectifs de LOISINORD pour la commune de Noeux-les-Mines ?**

…… La commune de Noeux-Les-Mines souhaite endiguer le déclin démographique et redynamiser l’économie locale grâce au projet de LOISINORD.  …

1. **Quelles institutions participent à l’échelle continentale au financement du projet ?**

…… C’est l’Union Européenne (UE) par le biais du FEDER qui participe à hauteur de 50% au financement du projet. ……

1. **Quels acteurs participent au financement du projet à l’échelle nationale et régionale ?**

……L’État et la région sont les acteurs du financement de ce projet. ……

1. **Quels acteurs participent au financement du projet à l’échelle locale (Communale et départementale) ?**

…C’est le département de l’Artois et son SMESCOTA et les communes avoisinantes de Noeux-Les-Mines réunies en intercommunalité qui financent le projet à l’échelle locale. ……

1. **Quels sont les modalités juridiques mises en œuvre par les acteurs locaux pour intégrer le projet ?**

……L’intercommunalité permet de donner une personnalité juridique au rassemblement de communes : à l’échelle départementale, c’est le syndicat mixte qui donne une personnalité juridique au département de l’Artois. ……

1. **Quelle nouvelle ambition en termes de développement est mise en avant dans le projet de LOISINORD ?**

………Le projet de LOISINORD s’oriente rapidement vers une nouvelle ambition : le développement durable en sensibilisant les acteurs du projet au tri des déchets par exemple. ……

1. **Pourquoi les actions de l’intercommunalité sont soutenues par l’État et l’UE ?**

…… L’État et l’UE sont favorables à ce que ce soient les acteurs locaux qui définissent les actions à mener à l’échelle locale : ils financent donc ce projet d’envergure locale initié par des acteurs locaux.  …

1. **Quelle vision de l’aménagement des territoires semble prévaloir ?**

…… Pourtant, les acteurs de l’aménagement à l’échelle régionale et à l’échelle nationale financent essentiellement des projets rentables sur des territoires déjà très attractifs afin de les renforcer dans le contexte de la mondialisation.  ……

***Fiche (18) L’aménagement des territoires en France aujourd’hui***

1. **Comment l’État intervient-il dans les politiques d’aménagement ?**

……… L’État légifère et intervient par l’intermédiaire de ses agences spécialisées comme les DATAR ……

1. **Quelles sont les compétences des régions dans l’aménagement ?**

……Les compétences des régions sont : les lycées, les universités, la formation professionnelle, le transport ferroviaire comme les TER. …

1. **Quelles sont les compétences des acteurs locaux dans l’aménagement ?**

……Les départements ont ne charge les collèges, l’aide sociale et l’entretien des routes. Les communes ont en charge les écoles, par exemple. ……

1. **Quelles sont les lois qui donnent une personnalité juridique aux acteurs locaux de l’aménagement ?**

……Les deux lois en France qui donnent une personnalité juridique aux acteurs locaux de l’aménagement des territoires sont la loi SRU de 2001 et la loi Urbanisme et Habitat de 2003. ………

1. **Comment les entreprises privées s’intègrent-elles dans les politiques d’aménagement ?**

……C’est par le biais des Partenariats Public-Privé (PPP) que les entreprises intègrent les politiques d’aménagement en France. ……

1. **Donnez un exemple de Partenariat Public-Privé.**

…La construction du viaduc de Millau dans le Massif central par l’entreprise de BTP Eiffage est un bon exemple de PPP. ………

1. **Comment l’Union Européenne (UE) intervient-elle dans les politiques d’aménagement ?**

………L’Union Européenne intègre les politiques d’aménagement des territoires par le biais de son fonds spécialisé dans le développement régional, le FEDER. …

1. **Citez les références d’un ouvrage dénonçant le déséquilibre territorial en France.**

…………C’est Jean-François GRAVIER en 1947 qui publie *Paris et le désert français* qui l’un des premiers dénonce le déséquilibre territorial français. ……

1. **Récrivez la logique qui prédomine aujourd’hui en France dans les politiques d’aménagement.**

……… Dans l’ensemble, la logique qui prédomine en France dans les politiques d’aménagement des territoires, c’est la valorisation des grands pôles urbains attractifs et bien intégrés et le financement de projets rentables.  …

1. **Décrivez une contradiction entre les ambitions affichées des politiques d’aménagement et les réalités rencontrées.**

……Les pouvoirs publics mettent en avant la volonté de rééquilibrer le territoire et de prendre en compte les besoins des citoyens : dans l’ensemble ce sont les macro-projets rentables dont bénéficient peu les usagers qui sont valorisés dans un contexte de concurrence exacerbée entre les territoires à l’échelle mondiale. ………

**QUESTIONS DE RÉFLEXION :**

1. **Justifiez et nuancez l’affirmation suivante :** « La mondialisation des économies met les territoires en concurrence les uns avec les autres, entraînant les acteurs publics de l’aménagement des territoires à privilégier les territoires riches et attractifs au détriment des territoires marginalisés. »

……La mondialisation est le trait dominant de l’organisation de l’espace mondial : elle met les territoires en concurrence entre eux dans un contexte d’interdépendance et d’interconnexion croissantes des économies. Les territoires des littoraux qui accueillent les Zones Industrialo-portuaires (ZIP) et les grandes métropoles sont les territoires privilégiés de la mondialisation, les plus attractifs et les mieux intégrés. La construction du viaduc de Millau en France par la société EIFFAGE montre que les pouvoirs publics privilégient les grands projets d’infrastructures qui relient les grands pôles de compétitivité entre eux plutôt que les projets de développement local. Cependant, l’État et l’UE s’attachent aussi à financer des projets de développement local quand ils sont portés par les acteurs locaux du développement : communes, intercommunalités, départements… L’exemple de LOISINORD montre que de tels projets sont financés essentiellement par les acteurs nationaux et supranationaux. ……